

Énergies partagées

"à chacun sa place au soleil"

Investissez dans le durable

A la fin de l'année 2004, la Communauté de Communes du Chemillois inaugurerait, sur le bâtiment de l'Usine au Centre Social, une installation de 50 m² de panneaux photovoltaïques. L'électricité ainsi produite grâce aux rayonnements solaires, est injectée sur le réseau de distribution et rachetée par EDF. Depuis juin dernier, un nouveau projet chemine grâce aux échanges et à la réflexion d'une dizaine de personnes du territoire (élus, représentants d'associations, particuliers).

*Pour être partie prenante, contact : Pierre-Marie ROBIN
02 41 30 50 55*

L'idée ?

Produire collectivement de l'électricité à partir d'une source renouvelable en installant 63 m² de panneaux photovoltaïques sur un toit plein sud du Centre Social (bâtiment public).

Pourquoi ?

Dans le contexte actuel et face aux problèmes environnementaux (réchauffement climatique, épuisement des réserves d'énergies fossiles...), il est urgent de mettre en œuvre des solutions pour produire de l'énergie « propre ». On remarque qu'individuellement faire ce choix est encore difficile : investissement

important, nombreuses démarches administratives, aspects techniques parfois complexes... d'où l'idée d'un projet collectif.

Comment ?

En créant une Société Coopérative d'Intérêt collectif (S.C.I.C./S.A.R.L.) qui sera le support juridique et qui aura pour objet la promotion et le développement de la production d'énergie à partir de sources renouvelables.

Ce statut répond vraiment à nos attentes, pour :

- son caractère économique permettant la production d'électricité
- son caractère d'utilité sociale et

environnemental : intégrer dans le réseau public de distribution une énergie produite à partir d'une source renouvelable

- son fonctionnement démocratique : une personne = une voix
- son esprit : contribuer au développement d'une activité sans rechercher le profit à tout prix
- sa référence : l'économie mixte : pouvoir accueillir des financements privés et publics

Quand ?

Si les étapes de constitution, d'immatriculation et de demande de financements se réalisent dans un délai raisonnable, les travaux pourraient avoir lieu courant 2006.

Avec qui ?

Tout habitant du Chemillois et d'ailleurs peut faire partie de cette société, devenir associé, en souscrivant des parts sociales. C'est un engagement que l'on peut qualifier d'éco-citoyen, être acteur d'un point de vue écologique, mais également économique et social dans son milieu de vie, façonnant ainsi son évolution ...

Il s'agit, selon Henri Rouiller d'Orfeuill, économiste, de "créer des entreprises qui produisent de l'intérêt général, de l'aménagement du territoire et du patrimoine commun".



Présentation des capteurs photovoltaïques installés sur le toit de l' "Usine" en novembre 2004

*Pour le comité de pilotage :
Elisabeth Batardière*